

Les Européens et le travail du dimanche

Article rédigé par *Le Fil*, le 14 mai 2009

Si en France, le débat sur le travail du dimanche revient d'actualité, en Europe la majorité des eurodéputés ont refusé à Bruxelles la déclaration écrite visant à protéger le dimanche férié. Le tour d'horizon des pratiques européennes révèle des pays sans doute partagés sur la question mais qui ne se sont pas encore alignés sur les plus libéraux d'entre eux.

Rappelons que l'ouverture des commerces le dimanche en Europe relève de la compétence des États membres, et non de l'Union européenne.

1. En Suède, premier pays à avoir autorisé l'ouverture des magasins le dimanche dès 1971, comme la Hongrie et la République tchèque actuellement, aucune restriction à l'ouverture dominicale des commerces n'est en vigueur.

Libérale également, la législation du Royaume-Uni autorisant l'ouverture des commerces le dimanche en fonction de leur surface, les plus grands ayant des restrictions plus importantes que ceux de moins de 280 mètres carrés. De la même façon, l'Espagne permet aux commerces de moins de 300 mètres carrés d'ouvrir le dimanche. Les plus grandes surfaces sont autorisées à ouvrir leurs portes une dizaine de fois par an. La Finlande prévoit quant à elle un régime saisonnier d'ouverture le dimanche pour les surfaces de plus de 400 mètres carrés, de mai à août puis en novembre et en décembre ; les commerces de petite taille pouvant ouvrir toute l'année. Le Luxembourg ouvre pourtant seulement le dimanche matin malgré le principe acquis de l'ouverture.

2. Moins libéraux, les pays à systèmes de dérogations plus ou moins lâches comme l'Italie où les commerces peuvent ouvrir le dimanche huit fois par an ainsi que tout le mois de décembre, à l'exception des régions touristiques où les dérogations sont plus facilement attribuées. Aux Pays-Bas, en Belgique et au Danemark, l'ouverture le dimanche est interdite mais des dérogations sont possibles avec respectivement 12, 15 et 20 jours par an.

3. Strictes, l'Allemagne où les commerces sont généralement fermés le dimanche avec des possibilités d'ouverture, de deux à six fois seulement selon les Länder et l'Autriche dont la loi interdit toute ouverture dominicale.

Source : *La Croix*
